



## Qu'est-ce que la subrogation ?

La subrogation par l'employeur, dans le paiement des indemnités journalières de la Sécurité Sociale, **est un dispositif qui permet d'assurer le maintien du salaire aux salariés en situation de maladie, accident du travail, maladie professionnelle ou maternité.**  
**L'employeur fait avance des indemnités journalières de la CPAM** et se fait directement rembourser par elle.

### Avantages de la subrogation :

- **Décharger les salariés d'une partie de leurs démarches** vis-à-vis des organismes de Sécurité Sociale.
- **Supprimer les retards de paiement de la Sécurité Sociale.**

### Bénéficiaires de la subrogation :

La subrogation concerne les **salariés titulaires d'un CDD ou d'un CDI à temps partiel ou à temps complet :**

- Dès lors **qu'ils bénéficient du complément de salaire employeur** tel que prévu par le statut collectif CSF (voir tableaux ci-dessous)
- Dès lors **qu'ils sont indemnisés par la Sécurité Sociale.**

**Le bénéfice** de la subrogation **prend fin lorsque le salarié n'a plus droit au complément de salaire employeur.**

### Complément de salaire en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle

Catégorie	Ancienneté	Maintien du salaire*	
		Montant	Durée
Employés	Moins de 5 ans	100%	Pendant 1,5 mois
	De 5 à 10 ans	100%	Pendant 2,5 mois
	De 10 à 20 ans	100%	Pendant 3 mois
	Plus de 20 ans	100%	Pendant 4 mois
Agents de Maîtrise	Moins de 5 ans	100%	Pendant 2 mois
	De 5 à 10 ans	100%	Pendant 3 mois
	De 10 à 20 ans	100%	Pendant 4 mois
	Plus de 20 ans	100%	Pendant 6 mois
Cadres	Moins de 5 ans	100%	Pendant 4 mois
	De 5 à 10 ans	100%	Pendant 5 mois
	Plus de 10 ans	100%	Pendant 7 mois



## Complément de salaire en cas de maladie

Catégorie	Ancienneté	Maintien du salaire	
<b>Employés</b>	De 1 à 5 ans	100% pendant 30 jours puis 90% pendant les 15 jours suivants	
	De 5 à 10 ans	100% pendant 35 jours puis 90% pendant les 40 jours suivants	
	De 10 à 15 ans	100% pendant 90 jours	
	De 15 à 20 ans	100% pendant 90 jours puis 60% pendant les 30 jours suivants	
	Plus de 20 ans	100% pendant 120 jours puis 65% pendant les 60 jours suivants	
<b>Agents de Maîtrise</b>	Moins de 5 ans	100%	Pendant 55 jours
	De 5 à 10 ans	100%	Pendant 75 jours
	De 10 à 15 ans	100%	Pendant 90 jours
	De 15 à 20 ans	100%	Pendant 105 jours
	De 20 à 25 ans	100%	Pendant 125 jours
	De 25 à 30 ans	100%	Pendant 135 jours
	Plus de 30 ans	100%	Pendant 160 jours
<b>Cadres</b>	Moins de 5 ans	100%	Pendant 90 jours
	De 5 à 10 ans	100%	Pendant 120 jours
	De 10 à 30 ans	100%	Pendant 150 jours
	Plus de 30 ans	100%	Pendant 155 jours



**N'hésitez pas à vous rapprocher d'un représentant CFTC pour vous aider!**

**cftc** Rejoins-nous sur nos réseaux :

Site internet



Facebook



Instagram

